

## GALA DES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC PRÈS DE 50 POLICIERS ÉLEVÉS AU RANG DE HÉROS



Le courage, la détermination et le sang-froid de 48 policiers et de 3 civils ont été récompensés, hier, lors du 19e Gala des Prix policiers du Québec. Une équipe de 14 policiers du Service de police de Montréal (SPVM) et intervenants ont été les premiers à recevoir un Cristal pour avoir sauvé la vie d'un bébé lors d'un incendie majeur, au mois d'août dernier, dans un immeuble résidentiel d'Hoche-laga-Maisonneuve. La petite Athéna a été extirpée des flammes le nez et la bouche noircis, en détresse respiratoire. Elle est aujourd'hui en vie. Voici trois autres histoires de bravoure qui ont été soulignées.

### Sauvetage d'un migrant

La nuit était tombée, le 5 mars 2017, au poste-frontière de Saint-Bernard-de-Lacolle, quand le patrouilleur de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Bernard Vandal, a cru déceler une ombre en roulant sur un pont d'étagement. Au lieu de continuer son chemin, il a décidé d'aller voir. « C'est mon secteur de patrouille, je connais bien le terrain. J'ai eu un doute », a-t-il relaté à La Presse avant de recevoir son prix.

Après avoir inspecté l'endroit, il est tombé sur un homme qui s'était enlisé, désorienté. Le gendarme Vandal explique que le sol était boueux, qu'il y avait de l'eau. « Ses vêtements étaient gelés, ses

jambes étaient comme des blocs de glace. Il était à moitié conscient. »

Le gendarme Vandal a conduit le migrant Mamadou Sanogo au poste pour lui prodiguer les premiers soins, le mettre au chaud. L'homme a repris un peu connaissance. « J'ai réussi à comprendre qu'il était diabétique, je lui ai donné du sucre. » Il raconte aussi que les vêtements et les bottes du M. Sanogo étaient tellement raidis par le froid qu'il a fallu les découper pour les lui retirer.

Le gendarme est resté auprès de lui lors de son transport jusqu'à l'hôpital. « Je craignais que les médecins ne soient obligés de lui amputer les jambes ou les mains. » Au lieu de repartir, le gendarme attend jusqu'à ce que le personnel médical lui confirme que le migrant ne devra pas être amputé des jambes ou des mains. Aujourd'hui, M. Sanogo se porte bien. L'homme n'a pas de séquelles. Il est en attente du traitement de sa demande du statut de réfugié.

### Meurtre résolu 17 ans plus tard

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec, Éric Bolduc et Patrick Leclerc, et la biologiste judiciaire Karine Gibson, ont repris l'enquête

à zéro. Une jeune fille de la réserve algonquine du Lac-Rapide avait été agressée sexuellement et battue à mort avec une bûche en 2000. Le meurtrier n'avait jamais été arrêté.

Avant de recevoir son prix, l'agent Patrick Leclerc a raconté qu'il avait consacré des mois à tisser un lien de confiance avec la communauté. « Si j'avais un seul message à passer, c'est celui-là. On n'aurait pas pu y arriver sans la collaboration de la famille, des gens de la réserve. »

Lors de l'autopsie, en 2000, les prélèvements avec la technologie de l'époque n'avaient pas fourni d'indices solides. La biologiste judiciaire explique que cette fois-ci, elle a réussi à en tirer un profil d'ADN. « La bûche avait été préservée par les enquêteurs. Il y avait de la mousse, des champignons. On a été mesure d'établir un profil ADN », précise la biologiste, Karine Gibson.

Les enquêteurs ont donc rencontré à nouveau, une à une, toutes les personnes pouvant avoir été en contact avec la victime. La famille a accepté de collaborer. Le principal suspect avait toujours refusé de fournir son ADN. Cette fois, c'est devant sa conjointe et sa belle-mère que les enquêteurs le lui ont redemandé, explique le gendarme Leclerc. Le dossier est résolu 17 ans plus tard. Durant toutes ces années, la famille de la victime croisait tous les jours l'assassin de celle-ci dans la réserve où elle vit.

#### Intervention juste à temps

En pleine crise des inondations à Laval, au printemps dernier, les agents Marc-André Lamarre et Anthony Mager-Dugas ont été appelés pour surveiller des maisons de la rue des Érables. Les résidents avaient peur de se faire voler, expliquent-ils.

Dans une maison, les occupants dormaient paisiblement. Les agents ont vérifié l'installation des pompes et d'une génératrice du garage. « Tout fonctionnait bien, mais on a eu un doute. Le mo-

noxyde de carbone est pratiquement inodore, mais il y avait une forte odeur d'essence », relate l'agent Lamarre.

Les agents ont décidé de contacter le Service de sécurité incendie pour mesurer le taux de monoxyde de carbone. Vérification faite, le taux de monoxyde de carbone dans la maison était quatre fois supérieur à la limite acceptable. Dans le garage, il était cinq fois supérieur.

« Heureusement, la chambre des occupants était à l'autre extrémité du garage », précisent les agents. Mais sans leur présence d'esprit, les occupants ne se seraient probablement jamais réveillés.

